

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Désignation commerciale :** Essigsäure 60% techn.**Numéro d'article :** 1000411000001**UFI:** 75F0-P0NR-F00V-YJRQ**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pour plus de détails sur les utilisations identifiées conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, voir l'annexe de cette fiche de données de sécurité.

Restrictions d'utilisation :

Ce produit est soumis à des restrictions d'utilisation conformément au RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 ANNEXE XVII (voir section 15).

Emploi de la substance / de la préparation

Produit chimique intermédiaire

Utilisation industrielle et commercial

Produit de nettoyage

Produits chimiques agricoles

Matériel aide à la transformation

Traitement des eaux usées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur :**STOCKMEIER Chemie GmbH & Co.KG, Am Stadtholz 37, DE - 33609 Bielefeld
Tel.: +49 521 / 30 37-0, ehs-bielefeld@stockmeier.deSTOCKMEIER Fluids GmbH & Co. KG, Sanssouci 12, DE – 58802 Balve
Tel.: +49 2375 917 310, fluids@stockmeier.comBASSERMANN Minerals GmbH & Co. KG, Rudolf-Diesel-Straße 42, DE – 68169 Mannheim
Tel.: +49 621 15 01 0, verkauf@bassermann.deSTOCKMEIER CHEMIA Sp. z o. o. i S.S.K., ul. Obornicka 277, PL - 60-691 Poznań
Tel.: +48 61 666 10 66, zamowienia@stockmeier.plSTOCKMEIER QUIMICA, S.L.U., Avda. del Baix Llobregat, 3- 5, ES – 08970 Sant Joan Despí (Barcelona)
Tel.: +34 93 506 91 83, tecnico-calidad@stockmeier.esSTOCKMEIER NETHERLANDS B.V., Ridderpoort 5, NL - 2984 BG Ridderkerk
Tel.: +31 180 41 5988, info@stockmeier.nlSTOCKMEIER Chemie Austria, Ricoweg 32b, AT - 2351 Wiener Neudorf
Tel.: +43 2236 623-40, office@stockmeier.atKEMTAN AG, Seewenweg 6, CH – 4153 Reinach
Tel.: +41 61 711 20 20, info@kemtan.chSTOCKMEIER CHEMICALS BELUX SA/NV, Rue de la Station 17, BE – 1300 Limal
Tel.: +32 10 421-320, info@stockmeierchemicalsbelux.comHDS – Chemie Handels GES.M.B.H., Bauernmarkt 24, AT - 1010 Wien
Tel.: +43 15 32 0 999, office@hds-chemie.atwww.stockmeier.com

(suite page 2)

F

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 1)

Service chargé des renseignements :

Département sécurité du produit, Tel.: 0049 / 521 / 3037-381

E-mail: ehs-bielefeld@stockmeier.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS05

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide acétique

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

En l'état actuel des connaissances, aucune microparticule de polymère synthétique > 0,01% n'est présente.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 2)

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description :

Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux (solution dans l'eau).

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 64-19-7 EINECS: 200-580-7 Reg.nr.: 01-2119475328-30	acide acétique Flam. Liq. 3, H226; Skin Corr. 1A, H314 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 90\%$ Skin Corr. 1B; H314: $25\% \leq C < 90\%$ Skin Irrit. 2; H315: $10\% \leq C < 25\%$ Eye Irrit. 2; H319: $10\% \leq C < 25\%$ substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	60,00%
--	--	--------

SVHC

Cette préparation ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à une concentration $\geq 0,1\%$ conformément au règlement (CE) 1907/2006, article 57.

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales : Retirer immédiatement les vêtements souillés.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas provoquer de vomissement. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.

Indications destinées au médecin :

In case of skin burns, check for systemic effects. Use preparations containing aluminium oxide after oral ingestion.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Brûlures et douleurs des yeux, de la peau et des muqueuses. En cas d'ingestion, effet fortement irritant sur la bouche et le pharynx et risque de perforation de l'œsophage.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers d'incendie importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

En cas de combustion incomplète, il peut se former du monoxyde de carbone CO.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 3)

Inflammation possible sur une grande distance.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité :**

Porter une combinaison de protection complète avec un appareil respiratoire autonome.

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Refroidir les récipients en danger dans la zone avec de l'eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection et tenir les personnes non protégées à l'écart.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Aérer à fond les locaux concernés.

Tenir éloignées les sources d'incendie

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les fosses, les sous-sols et/ou des eaux .

Diluer avec beaucoup d'eau.

Informez les autorités compétentes en cas de déversement de quantités importantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation / aspiration dans les magasins et aires de travail.

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

Éviter le dégagement d'aérosols.

En cas de dilution, toujours présenter de l'eau et y délayer le produit

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage :**

Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec

Conserver à l'écart des rayons solaires directs et d'autres sources de chaleur et d'ignition.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Respecter les lois et les prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances dangereuses pour l'eau.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 4)

Ne pas stocker avec les oxydants.

Ne pas conserver avec des métaux

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

64-19-7 acide acétique

VLEP	Valeur momentanée: 50 mg/m ³ , 20 ppm Valeur à long terme: 25 mg/m ³ , 10 ppm
------	--

DNEL

64-19-7 acide acétique

Inhalatoire	DNEL (worker)	25 mg/m ³ (Aiguë - effets locaux) 25 mg/m ³ (Effets locaux à long terme)
	DNEL (population)	25 mg/m ³ (Aiguë - effets locaux) 25 mg/m ³ (Effets locaux à long terme)

PNEC

64-19-7 acide acétique

PNEC aqua	3,058 mg/l (eau douce) 0,306 mg/l (eau de mer)
	PNEC sediment
PNEC soil	0,47 mg/kg dw (sol)
PNEC STP	85 mg/l (station d'épuration)

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation des locaux ou aspiration. Mesures contre les charges électrostatiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.

Protection respiratoire :

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre combiné E-P2

Protection des mains :

Gants de protection.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 5)

Caoutchouc chloroprène

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Observer les indications du fabricant des gants, concernant la résistance à la pénétration et les délais de rupture ainsi que les conditions particulières existant au poste de travail (contrainte mécanique, durée de contact).

Aux premiers signes d'usure, il faut remplacer les gants protecteurs.

Cette recommandation se réfère à une utilisation unique et à court terme, pour la protection contre des projections de liquide. Pour d'autres utilisations, veuillez vous adresser à un fabricant de gants.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc avec une épaisseur de couche de 0,7 mm (indice de protection 6, correspondant à plus de 480 minutes de délai de perméation selon la norme EN 374)

Attention ! La durée d'utilisation quotidienne d'un gant de protection contre les substances chimiques peut être nettement inférieure au délai de perméation déterminé par la norme EN 374, en raison des conditions particulières existant à chaque poste de travail (contrainte mécanique, température).

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette solution.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales.**

État physique	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	piquante
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion :	-24-30 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
inférieure :	4 Vol %
supérieure :	17 Vol %
	Die Explosionsgrenzen gelten für die unverdünnte 100 %ige Essigsäure.
Point d'éclair :	>100 °C
Température d'inflammation :	485 °C
Température de décomposition :	Non déterminé.
pH à 20 °C	>2
pH :	
Viscosité :	
Viscosité cinématique dynamique à 20 °C:	Non déterminé. 2,11 mPas
Solubilité l'eau :	entièrement miscible

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 6)

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,064 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme :	liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique / conditions à éviter : Distillat non décomposé à pression normale

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux alcalis (lessives alcalines)

Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Lessives alcalines, métaux communs.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 7)

oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux:En cas d'incendie, formation de monoxyde de carbone CO et de gaz carbonique CO₂.

En cas de réaction avec les métaux, formation d'hydrogène.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

64-19-7 acide acétique

Oral | LD50 | 3310 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation :**de la peau :**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :

Les données toxicologiques chiffrées se réfèrent à la substance non diluée à 100 %.

Indications toxicologiques complémentaires :

Nach Einnahme ist neben Verätzungen auch eine resorptive Giftwirkung möglich. Die Inhalation von Essigsäuredämpfen in hoher Konzentration führt zu Laryngitis, Tracheitis und Bronchitis, im Extremfall zu einem obstruierenden Lungenödem. Nach Hautkontakt entsteht meist braune Ätzschorfe. Die gute Lipidlöslichkeit fördert eine rasche Durchdringung der Haut mit Tiefenwirkung.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité**Toxicité aquatique :****64-19-7 acide acétique**

LC 50 / 96 h >300 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

EC 50 / 48 h >300 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 8)

EC 50 / 72 h	>300 mg/l (Skeletonema costatum) (ISO//DIS 10253)
--------------	---

12.2 Persistance et dégradabilité biodégradable**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas de bioaccumulation**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** n'est pas applicable**vPvB:** n'est pas applicable**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes**Remarque :** Les valeurs se réfèrent à la substance à 100 % non diluée.

Altération de la respiration de boue activée communale EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :

64-19-7 acide acétique

EC 20	800 mg/l (boues activées (DEV - L2)) (OECD 209 (Activated Sludge, Resp. Inhibition Test))
-------	---

Autres indications écologiques :**Indications générales :**

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'avertissement ci-dessous concerne le produit laissé en l'état et non les produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres méthodes d'élimination peuvent être nécessaires ; en cas de doute, consulter le fournisseur du produit ou les autorités locales.

Recommandation :

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Code déchet :

Depuis le 1.1.1999, les numéros de code des déchets ne sont pas seulement liés aux produits mais essentiellement aux applications. Le numéro de code de déchet valable pour l'application peut être consulté dans le catalogue européen des déchets.

Emballages non nettoyés : Élimination conformément aux dispositions réglementaires.**Recommandation :**

Vider complètement le récipient et l'envoyer nettoyé à un reconditionnement ou à un retraitement. Éliminer les récipients uniquement en accord avec les autorités locales.

V e r s i o n d e l a l i v r a t i o n : Après une vidange optimale, retourner immédiatement au fournisseur, hermétiquement fermé et sans nettoyage. Il faut veiller à ce qu'aucune substance étrangère ne pénètre dans l'emballage !

Autres récipients : les vider complètement et les envoyer nettoyés à un reconditionnement ou à un retraitement.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

F —
(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR/RID, IMDG, IATA	UN2790
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR/RID IMDG, IATA	2790 ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION ACETIC ACID SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR/RID Classe	8 (C3) Matières corrosives. Matières corrosives.
Étiquette	8
IMDG, IATA Class	8 Matières corrosives.
Label	8
14.4 Groupe d'emballage ADR/RID, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin :	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
Indice Kemler :	80
No EMS :	F-A,S-B
Segregation groups	Acids
Stowage Category	A
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	Postversand unzulässig.
ADR/RID Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
IMDG Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Código E4 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 2790 ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION, 8, II

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 10)

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide acétique

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales :

Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Teneur en COV: 585,2 g/l

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 11)

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

VOC (CE) 1111,4 g/l**VOCV (CH)** 60,00 %**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

UFI market placements:

Allemagne, Bulgarie, Danemark, DKE, ESE, Union Européenne, Finlande, SFS, France, Grèce, Irlande, ISE, Croatia, Lettonie, FL, la Lituanie, LTE, Malte, Pays-Bas, Norvège, Allemagne, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Tschéquie, Chypre

Phrases importantes

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Service établissant la fiche technique : Voir section 1.3 : Domaine de renseignement

Date de la version précédente: 08.08.2024

Numéro de la version précédente: 111.10

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

LEV: Local Exhaust Ventilation

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

SVHC: Substance of Very High Concern

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 12)

ANNEXE

Scénarios d'exposition :

Utilisation comme produit intermédiaire
Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges
Utilisation pour le nettoyage industriel
Utilisation dans les produits de nettoyage
Utilisation dans les produits agrochimiques
Use as laboratory chemical.
Utilisation dans le traitement des eaux usées
Le cas échéant, pour l'industrie, le commerce et les consommateurs

F
(suite page 14)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 13)

Annexe: Scénario d'exposition 1

Désignation brève du scénario d'exposition

 Utilisation comme produit intermédiaire
 Industrie

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC1 Fabrication de la substance

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

Conditions d'utilisation
Durée et fréquence

Comprend les expositions quotidiennes d'une durée maximale de 8 heures (sauf indication contraire).

Paramètres physiques
Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 100 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

 Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Mesures de gestion des risques

Les mesures de protection individuelle ne doivent être appliquées qu'en cas d'exposition potentielle.

Stockage (système fermé) : PROC1, PROC2

Exposition générale (systèmes fermés) : PROC1, PROC2, PROC3

Mise à disposition d'un système d'aspiration, aux endroits où il y a des émissions (efficacité : 90%) : PROC2, PROC3

Nettoyage/rinçage des conduites de transport avant le découplage : PROC8a, Effektivität 90%

Pour les scénarios contributifs suivants, un niveau suffisant de ventilation générale doit être assuré (3 à 5 changements d'air par heure) :

Stockage en vrac (efficacité 30%) PROC2

Manipulation dans une hotte de laboratoire ou sous aspiration à la source. Efficacité : 90% : PROC15

Protection du travailleur
Mesures de protection organisationnelles

N'employer que du personnel de chimique instruit.

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 14)

Respecter une bonne hygiène industrielle.

Éviter les contacts fréquents et directs avec la substance.

Veiller à ce que les activités manuelles soient réduites au minimum.

Contrôler et entretenir régulièrement les équipements et les machines.

Des contrôles sont mis en place pour vérifier l'application correcte des mesures de réduction des risques et le respect des conditions d'utilisation.

Mesures techniques de protection

Il faut s'assurer que les activités de transfert de matériel sont encapsulées ou munies d'un système d'aspiration (efficacité : 97%) : PROC4, PROC8b

Mesures personnelles de protection

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Gants de protection.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Lunettes de protection hermétiques.

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette substance.

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition

L'estimation de l'exposition a été effectuée selon la méthode ECETOC TRA v2,0.

Travailleur (oral)

Les normes d'hygiène industrielle doivent être respectées et l'exposition orale n'est donc pas pertinente pour les travailleurs.

Travailleur (cutané)

Lors de la manipulation de substances et de formulations corrosives, le contact direct n'a lieu qu'occasionnellement, on suppose donc que l'exposition dermique quotidienne est négligeable.

L'exposition cutanée à la substance n'a donc pas été quantifiée.

Travailleur (inhalation)

long term - systemic:

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1	0,01 ppm	0,0010
PROC2	1 ppm	0,1
PROC2	7 ppm	0,7 (Bulkwarenlagerung)
PROC3	3,5 ppm	0,35
PROC4	2 ppm	0,2
PROC8a	5 ppm	0,5
PROC8b	1,5 ppm	0,15
PROC15	1 ppm	0,1

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Au contact de l'eau, la substance se dissocie et les effets provoqués sont dus à la modification du pH qui en résulte. Par conséquent, l'exposition après passage dans la station d'épuration doit être considérée comme négligeable.

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 15)

Guide pour l'utilisateur en aval

Dans les conditions énumérées ci-dessus, la procédure est considérée comme sûre.

D'autres conditions ne doivent être envisagées que si des mesures ou des calculs appropriés démontrent que le RCR est < 1.

Avec une évaluation technique, il est possible de déterminer si l'utilisateur en aval utilise la substance / le mélange dans le cadre du scénario d'exposition.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

F —
(suite page 17)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 16)

Annexe: Scénario d'exposition 2

Désignation brève du scénario d'exposition

Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

Catégorie de rejet dans l'environnement ERC2 Formulation dans un mélange

Conditions d'utilisation
Durée et fréquence

Comprend les expositions quotidiennes d'une durée maximale de 8 heures (sauf indication contraire).

PROC3: 240 min

Paramètres physiques
Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 100 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation
Suppose une utilisation à $\leq 20^\circ\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.
Mesures de gestion des risques

Les mesures de protection individuelle ne doivent être appliquées qu'en cas d'exposition potentielle.

Stockage (système fermé) : PROC1, PROC2

Exposition générale (systèmes fermés) : PROC1, PROC2, PROC3

Mise à disposition d'un système d'aspiration, aux endroits où il y a des émissions (efficacité : 90%) : PROC3, PROC5, PROC14

Nettoyage/rinçage des conduites de transport avant le découplage : PROC8a, Effektivität 90%

Prélèvement d'échantillons par un système en circuit fermé ou un autre système permettant d'éviter l'exposition. Manipuler la substance dans un système clos : (PROC3, Effektivität 90%)

Pour les scénarios contributifs suivants, un niveau suffisant de ventilation générale doit être assuré (3 à 5 changements d'air par heure) :

- Stockage en vrac (efficacité 30%) PROC2 alternative : s'assurer que l'opération est réalisée à l'extérieur.

Manipulation dans une hotte de laboratoire ou sous aspiration à la source. Efficacité : 90% : PROC15

(suite page 18)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 17)

Protection du travailleur**Mesures de protection organisationnelles**

N'employer que du personnel de chimique instruit.

Respecter une bonne hygiène industrielle.

Éviter les contacts fréquents et directs avec la substance.

Veiller à ce que les activités manuelles soient réduites au minimum.

Contrôler et entretenir régulièrement les équipements et les machines.

Des contrôles sont mis en place pour vérifier l'application correcte des mesures de réduction des risques et le respect des conditions d'utilisation.

Mesures techniques de protection

Il faut s'assurer que les activités de transfert de matériel sont encapsulées ou munies d'un système d'aspiration (efficacité : 90%) : PROC4, PROC8a, PROC9, PROC8b (Effektivität 97%)

Mesures personnelles de protection

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Gants de protection.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Lunettes de protection hermétiques.

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette substance.

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée selon EasyTRA v2,0.
Travailleur (oral)

Les normes d'hygiène industrielle doivent être respectées et l'exposition orale n'est donc pas pertinente pour les travailleurs.

Travailleur (cutané)

Lors de la manipulation de substances et de formulations corrosives, le contact direct n'a lieu qu'occasionnellement, on suppose donc que l'exposition dermique quotidienne est négligeable. L'exposition cutanée à la substance n'a donc pas été quantifiée.

Travailleur (inhalation)

long term - systemic:

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1	0,01 ppm	0,0010
PROC2	7 ppm	0,7 (bulk storage)
PROC3	3,5 ppm	0,35 (General Exposition)
PROC3	2,5 ppm	0,25 (Sampling)
PROC3	6 ppm	0,6
PROC4	2 ppm	0,2
PROC5	5 ppm	0,5
PROC8a	5 ppm	0,5
PROC8b	1,5 ppm	0,15
PROC9	5 ppm	0,5
PROC14	5 ppm	0,5
PROC15	1 ppm	0,1

(suite page 19)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 18)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Au contact de l'eau, la substance se dissocie et les effets provoqués sont dus à la modification du pH qui en résulte. Par conséquent, l'exposition après passage dans la station d'épuration doit être considérée comme négligeable.

Guide pour l'utilisateur en aval

Dans les conditions énumérées ci-dessus, la procédure est considérée comme sûre.

D'autres conditions ne doivent être envisagées que si des mesures ou des calculs appropriés démontrent que le RCR est < 1 .

Avec une évaluation technique, il est possible de déterminer si l'utilisateur en aval utilise la substance / le mélange dans le cadre du scénario d'exposition.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/> tra.

F
(suite page 20)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 19)

Annexe: Scénario d'exposition 3

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation dans les produits de nettoyage

Industrie

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure

SU6a Fabrication de bois et produits à base de bois

SU6b Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers

Catégorie du procédé

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Conditions d'utilisation
Durée et fréquence

Comprend les expositions quotidiennes d'une durée maximale de 8 heures (sauf indication contraire).

PROC3 : 60 min (exposition générale processus automatisé avec système (semi-)fermé)

PROC4 : 240 min (utilisation dans des processus discontinus encapsulés)

PROC7 : 60 min

PROC10 : 240 min

Paramètres physiques
Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 100 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange

Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

(sauf indication contraire)

PROC7: ≤ 5%

PROC10: ≤ 5%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à ≤ 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Mesures de gestion des risques

Les mesures de protection individuelle ne doivent être appliquées qu'en cas d'exposition potentielle.

Stockage (système fermé) : PROC2

Exposition générale (systèmes fermés) : PROC2, PROC3

Nettoyage/rinçage des conduites de transport avant le découplage : PROC8a, Effektivität 90%

(suite page 21)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 20)

Prélèvement d'échantillons par un système en circuit fermé ou un autre système permettant d'éviter l'exposition. Manipuler la substance dans un système clos : (PROC3, Effektivität 90%)

Pour les scénarios contributifs suivants, un niveau suffisant de ventilation générale doit être assuré (3 à 5 changements d'air par heure) :

- Exposition générale processus automatisé (système fermé) (efficacité 30%) PROC2
- Exposition générale Processus automatisé avec système (semi-)fermé (efficacité 30%) : PROC3

Pour les scénarios contributifs suivants, s'assurer que le processus de travail est effectué à l'extérieur. Alternative : fournir un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 fois le taux de renouvellement d'air par heure) (efficacité 30%) :

- Stockage en vrac PROC2
- Pulvérisation PROC7
- Maintenance PROC8a
- Dégraissage de petits objets dans une station de nettoyage PROC13

Protection du travailleur

Mesures de protection organisationnelles

N'employer que du personnel de chimie instruit.

Respecter une bonne hygiène industrielle.

Éviter les contacts fréquents et directs avec la substance.

Veiller à ce que les activités manuelles soient réduites au minimum.

Contrôler et entretenir régulièrement les équipements et les machines.

Des contrôles sont mis en place pour vérifier l'application correcte des mesures de réduction des risques et le respect des conditions d'utilisation.

Mesures techniques de protection

Il faut s'assurer que les activités de transfert de matériel sont encapsulées ou munies d'un système d'aspiration (efficacité : 90%) : PROC4, PROC8a, PROC13, PROC8b (Effektivität 97%)

Éviter les éclaboussures.

Mesures personnelles de protection

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Gants de protection.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Lunettes de protection hermétiques.

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette substance.

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée selon EasyTRA v2,0.

Travailleur (oral)

Les normes d'hygiène industrielle doivent être respectées et l'exposition orale n'est donc pas pertinente pour les travailleurs.

Travailleur (cutané)

Lors de la manipulation de substances et de formulations corrosives, le contact direct n'a lieu qu'occasionnellement, on suppose donc que l'exposition dermique quotidienne est négligeable. L'exposition cutanée à la substance n'a donc pas été quantifiée.

(suite page 22)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 21)

Travailleur (inhalation)

long term - systemic:

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC2	7 ppm	0,7
PROC3	3,5 ppm	0,35
PROC4	6 ppm	0,6
PROC7	7 ppm	0,7
PROC8a	5 ppm	0,5
PROC8a	3,5 ppm	0,35 (Maintenance)
PROC8b	1,5 ppm	0,15
PROC9	5 ppm	0,5
PROC10	4,2 ppm	0,42
PROC13	5 ppm	0,5
PROC15	1 ppm	0,1

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Au contact de l'eau, la substance se dissocie et les effets provoqués sont dus à la modification du pH qui en résulte. Par conséquent, l'exposition après passage dans la station d'épuration doit être considérée comme négligeable.

Guide pour l'utilisateur en aval

Dans les conditions énumérées ci-dessus, la procédure est considérée comme sûre.

D'autres conditions ne doivent être envisagées que si des mesures ou des calculs appropriés démontrent que le RCR est < 1.

Avec une évaluation technique, il est possible de déterminer si l'utilisateur en aval utilise la substance / le mélange dans le cadre du scénario d'exposition.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

 F —
(suite page 23)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 22)

Annexe: Scénario d'exposition 4

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation dans les produits de nettoyage

Commerce

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Conditions d'utilisation
Durée et fréquence

Comprend les expositions quotidiennes d'une durée maximale de 8 heures (sauf indication contraire).

PROC3 : 240 min (Exposition générale processus automatisé avec système (semi-)fermé)

PROC8a : 60 min (Remplissage / préparation d'installations à partir de fûts ou de conteneurs de transport)

PROC10 : 240 min (Application manuelle de courte durée par pulvérisation, trempage, etc.)

PROC13 : 60 min

Paramètres physiques
Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 100 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange

Comprend des concentrations jusqu'à : 25%

(sauf indication contraire)

PROC4: ≤ 5% (application of cleaning products)

PROC10: ≤ 5%

PROC11: ≤ 5%

PROC13: ≤ 5%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à ≤ 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

(suite page 24)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 23)

Mesures de gestion des risques

Les mesures de protection individuelle ne doivent être appliquées qu'en cas d'exposition potentielle.

Nettoyage/rinçage des conduites de transport avant le découplage : PROC8a Instandhaltung, (Effektivität 90%)

Mise à disposition d'un système d'aspiration, aux endroits où il y a des émissions (efficacité : 80%) : PROC4 Reinigung med. Geräte

Pour les scénarios contributifs suivants, s'assurer que l'opération se déroule à l'extérieur :

Nettoyage avec des nettoyeurs haute pression, pulvérisation, extérieur : PROC11

Pour les scénarios contributifs suivants, un niveau suffisant de ventilation générale doit être assuré (3 à 5 changements d'air par heure) :

- Exposition générale Processus automatisé (systèmes fermés) (efficacité 30%) PROC2

- Application de produits de nettoyage (efficacité 30%) PROC4

- Maintenance (efficacité 30%) PROC8a

Pour les scénarios contributifs suivants, un niveau suffisant de ventilation contrôlée doit être assuré (10 à 15 changements d'air par heure) (efficacité:70%) :

- Processus semi-automatisé : PROC 4

- Transfert de la substance ou de la préparation (chargement/déchargement) depuis/vers des récipients/grands conteneurs dans des installations spécialement conçues pour un seul produit PROC8b

- Nettoyage PROC10 (pour les concentrations supérieures à 5% ; réduction de la durée d'activité à moins de 60 min)

- Traitement des produits par immersion et coulée PROC13

Pour les scénarios contributifs suivants, s'assurer que l'opération est réalisée à l'extérieur. Alternative : fournir un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 fois le taux de renouvellement d'air par heure) (efficacité 30%) :

- Remplissage / préparation des installations à partir de fûts ou de conteneurs de transport PROC8a

- Application au rouleau ou au pinceau Application manuelle de courte durée par pulvérisation, trempage, etc. PROC10 alternative : mise à disposition d'un système d'aspiration, aux endroits où il y a des émissions produisent. (efficacité : 80%), puis durée d'exposition 480 min.

Protection du travailleur

Mesures de protection organisationnelles

N'employer que du personnel de chimique instruit.

Respecter une bonne hygiène industrielle.

Éviter les contacts fréquents et directs avec la substance.

Veiller à ce que les activités manuelles soient réduites au minimum.

Contrôler et entretenir régulièrement les équipements et les machines.

Des contrôles sont mis en place pour vérifier l'application correcte des mesures de réduction des risques et le respect des conditions d'utilisation.

Mesures techniques de protection

Il faut s'assurer que les activités de transfert de matériel sont encapsulées ou munies d'un système d'aspiration (efficacité : 90%) : PROC4, PROC8a, PROC13, PROC8b (Effektivität 97%)

Éviter les éclaboussures.

Mesures personnelles de protection

Use guantes resistentes a productos químicos en combinación con capacitación básica para empleados (Eficiencia: 90%): PROC11, PROC13

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Gants de protection.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

(suite page 25)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 24)

Lunettes de protection hermétiques.

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette substance.

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Port d'un masque complet TM3 selon EN 147 avec filtre de type A ou mieux : PROC11

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition

L'estimation de l'exposition a été effectuée selon la méthode ECETOC TRA v2,0.

Travailleur (oral)

Les normes d'hygiène industrielle doivent être respectées et l'exposition orale n'est donc pas pertinente pour les travailleurs.

Travailleur (cutané)

Lors de la manipulation de substances et de formulations corrosives, le contact direct n'a lieu qu'occasionnellement, on suppose donc que l'exposition dermique quotidienne est négligeable. L'exposition cutanée à la substance n'a donc pas été quantifiée.

Travailleur (inhalation)

long term - systemic:

	Estimation de l'exposition	RCR	
PROC2	8,4 ppm	0,84	
PROC3	9 ppm	0,9	
PROC4	9 ppm	0,9	(Semi-automated process)
PROC4	6 ppm	0,6	(Cleaning of medical devices)
PROC4	7 ppm	0,7	(Application of cleaning products)
PROC8a	8,4 ppm	0,84	(Filling/preparation of equipment from drums or transport containers)
PROC8a	4,2 ppm	0,42	(Maintenance)
PROC8b	9 ppm	0,9	
PROC9	5 ppm	0,5	
PROC10	6 ppm	0,6	(Cleaning)
PROC10	8,4 ppm	0,84	(without LEV)
PROC10	4 ppm	0,4	(with LEV)
PROC11	7 ppm	0,7	
PROC13	6 ppm	0,6	
PROC15	1 ppm	0,1	

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Au contact de l'eau, la substance se dissocie et les effets provoqués sont dus à la modification du pH qui en résulte. Par conséquent, l'exposition après passage dans la station d'épuration doit être considérée comme négligeable.

Guide pour l'utilisateur en aval

Dans les conditions énumérées ci-dessus, la procédure est considérée comme sûre.

D'autres conditions ne doivent être envisagées que si des mesures ou des calculs appropriés démontrent que le RCR est < 1.

Avec une évaluation technique, il est possible de déterminer si l'utilisateur en aval utilise la substance / le mélange dans le cadre du scénario d'exposition.

(suite page 26)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

(suite de la page 25)

F
(suite page 27)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 26)

Annexe: Scénario d'exposition 5

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation dans les produits de nettoyage

Consommateurs

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du produit

PC3 Produits d'assainissement de l'air

PC4 Produits antigel et de dégivrage

PC8 Produits biocides

PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC9b Charges, mastics, enduits, pâte à modeler

PC9c Peintures au doigt

PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

PC38 Produits pour soudage et brasage, produits de flux

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Paramètres physiques
Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 20,79 hPa (20°C)

Autres conditions d'utilisation
Suppose une utilisation à $\leq 20^\circ\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.
Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur

Utilisation intérieure.

Mesures de gestion des risques

PC3 : produits de traitement de l'air, PC3_2 : sous-catégorie : traitement de l'air, action continue (solide et liquide).

Exposition des adultes, Teneur : jusqu'à 10%, Durée d'application : 480 min 1 application par jour, Taille de la pièce 20 m³, Taux de renouvellement d'air par heure 0,6, Surface de peau exposée bout des doigts (36 cm²), Quantités utilisées Quantité par utilisation 0,48 g

PC4 : Antigél et dégivrant, PC4_1 : Sous-catégorie : Lavage de vitres de voiture

Exposition des adultes, Teneur : jusqu'à 1%, Durée d'application : 1,2 min 1 application par jour, Taille de la pièce 34 m³, Taux de renouvellement d'air par heure 1,5, Couvre l'utilisation dans un garage individuel avec une ventilation typique. Quantités utilisées Quantité par utilisation 0,5 g

PC4 : Antigél et dégivrant, PC4_2 : Sous-catégorie : Verser dans un radiateur (de voiture).

Exposition des adultes, Teneur : jusqu'à 10%, Durée d'application : 10,2 min 1 application par jour, Taille de la pièce 34 m³, Taux de renouvellement d'air par heure 1,5, Couvre l'utilisation dans un garage individuel avec une ventilation typique, Surface de peau exposée Les deux paumes (430 cm²), Quantités utilisées Quantité par utilisation 2 kg

PC4 : Antigél et dégivrant, PC4_3 : Sous-catégorie : Dégivrage de fermeture

Exposition des adultes, Teneur : jusqu'à 25%, Durée d'application : 15 min 1 application par jour, Taille de la pièce 34 m³, Taux de renouvellement d'air par heure 1,5, Couvre l'utilisation dans un garage individuel

(suite page 28)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 27)

avec une ventilation typique, Surface de peau exposée Une paume de main (215 cm²), Quantités utilisées par utilisation 4 g, Il faut s'assurer de vaporiser loin des personnes.

PC8 : Produits biocides, PC8_1, PC35_1 : Sous-catégorie : Produits de lavage et de vaisselle.
Exposition des adultes, Teneur : jusqu'à 5%, Durée d'application : 30 min 1 application par jour, Taille de la pièce 20 m³, Taux de renouvellement d'air par heure 0,6, Surface de peau exposée Les deux mains (860 cm²), Quantités utilisées Quantité par utilisation 15 g

PC8 : produits biocides, PC8_2, PC35_2 : sous-catégorie:produits de nettoyage, liquides (nettoyants universels, produits sanitaires, nettoyants pour sols, nettoyants pour vitres, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux)
Exposition des adultes, Teneur : jusqu'à 5%, Durée d'application : 19,8 min 1 application par jour, 128 jours par an, Taille de la pièce 20 m³, Taux de renouvellement d'air par heure 0,6, Surface de peau exposée Les deux mains (860 cm²), Quantités utilisées Quantité par utilisation 27 g

PC8 : produits biocides, PC8_3, PC35_3 : Sous-catégorie : produits de nettoyage, sprays en flacon à tête de pulvérisation(nettoyants universels, produits sanitaires, nettoyants pour vitres)
Exposition des adultes, Teneur : jusqu'à 1,5%, Durée d'application : 19,8 min 1 application par jour, 128 jours par an, Taille de la pièce 20 m³, Taux de renouvellement de l'air par heure 0,6, Surface de peau exposée Les deux paumes des mains (430 cm²), Quantités utilisées Quantité par utilisation 35 g, Il faut s'assurer de pulvériser loin des personnes.

PC9a : Revêtements et peintures, diluants, décapants pour peinture, PC9a_1, PC15_1 : Sous-catégorie : Peinture murale aqueuse au latex.
Exposition des adultes, Teneur : jusqu'à 1,5%, Durée d'application : 132 min 1 application par jour, 4 jours par an, Taille de la pièce 20 m³, Taux de renouvellement d'air par heure 0,6, Surface de peau exposée Les deux paumes (430 cm²), Quantités utilisées Quantité par utilisation 2,76 kg

PC9a : revêtements et peintures, diluants, décapants pour peinture, PC9a_2, PC15_2 : sous-catégorie : peinture aqueuse riche en solvants, à haute teneur en matières solides.
Exposition des adultes, Teneur : jusqu'à 12%, Durée d'application : 132 min 1 application par jour, 6 jours par an, Taille de la pièce 20 m³, Taux de renouvellement d'air par heure 0,6, Surface de peau exposée Les deux paumes (430 cm²), Quantités utilisées Quantité par utilisation 744 g

PC9a : revêtements et peintures, diluants, décapants pour peinture, PC9a_3, PC15_3 : Sous-catégorie : Bombe aérosol
Exposition des adultes, Teneur : jusqu'à 0,5%, Durée d'application : 19,8 min 1 application par jour, 2 jours par an, Taille de la pièce 34 m³, Taux de renouvellement d'air par heure 1,5, Couvre l'utilisation dans un garage individuel avec une ventilation typique, Quantités utilisées Quantité par utilisation 215 g, Il faut s'assurer de pulvériser loin des personnes.

PC9a : Revêtements et peintures, diluants, décapants pour peinture, PC9a_4, PC15_4 : Sous-catégorie : décapants (peinture, colle, papier peint, mastic).
Exposition des adultes, Teneur : jusqu'à 17%, Durée d'application : 120 min 1 application par jour, 3 jours par an, Taille de la pièce 20 m³, Taux de renouvellement d'air par heure 0,6, Surface de peau exposée Les deux mains (860 cm²), Quantités utilisées Quantité par utilisation 491 g, Il faut s'assurer de vaporiser loin des personnes.

PC9b : Charges, mastics, mortiers, argiles à modeler, PC9b_1 : Sous-catégorie : Charges et mastics
Exposition des adultes, teneur en poids : jusqu'à 2%, durée d'application : 240 min 1 application par jour, 112 jours par an, taille de la pièce 20 m³, taux de renouvellement d'air par heure 0,6, surface de peau exposée bout des doigts (36 cm²), quantités utilisées quantité par utilisation 85 g

PC9b : Charges, enduits, mortiers, argiles à modeler, PC9b_2 : Sous-catégorie : mortiers et ragréages de sols

(suite page 29)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 28)

Exposition des adultes, Teneur : jusqu'à 0,6%, Durée d'application : 240 min 1 application par jour, 12 jours par an, Taille de la pièce 20 m³, Taux de renouvellement d'air par heure 0,6, Surface de peau exposée Les deux mains (860 cm²), Quantités utilisées Quantité par utilisation 13,8 kg

PC9b : Charges, enduits, mortiers, argiles à modeler, PC9b_3 : Sous-catégorie : argile à modeler
Exposition des enfants, Teneur : jusqu'à 1%, Durée d'application : 1 application par jour, Taille de la pièce 20 m³, Taux de renouvellement d'air par heure 0,6, Surface de peau exposée mains (254cm²), Quantités utilisées par utilisation 1 g

PC9c : Peinture au doigt

Exposition des enfants, Teneur : jusqu'à 1%, Durée d'application : 1 application par jour, Taille de la pièce 20 m³, Taux de renouvellement d'air par heure 0,6, Surface de peau exposée mains (254cm²), Quantité utilisée par utilisation 1,35 g Pertinent pour l'évaluation de l'exposition orale

PC24 : Lubrifiants, graisses et agents de démoulage, PC13_1, PC24_1 : Sous-catégorie : Liquides

Exposition des adultes, Teneur : jusqu'à 80%, Durée d'application : 10,2 min 1 application par jour, 4 jours par an, Taille de la pièce 34 m³, Taux de renouvellement d'air par heure 1,5, Couvre l'utilisation dans un garage individuel avec une ventilation typique, Surface de peau exposée Les deux paumes (480 cm²), Quantités utilisées Quantité par utilisation 2,2 kg

PC24 : Lubrifiants, graisses et agents de démoulage, PC24_2 : Sous-catégorie : Pâtes

Exposition des adultes, Teneur : jusqu'à 20%, Durée d'application : 1 application par jour, 10 jours par an, Taille de la pièce 34 m³, Taux de renouvellement d'air par heure 1,5, Couvre l'utilisation dans un garage individuel avec une ventilation typique, Surface de peau exposée Les deux paumes (480 cm²), Quantités utilisées Quantité par utilisation 34 g

PC24 : Lubrifiants, graisses et agents de démoulage, PC24_3 : Sous-catégorie : Sprays

Exposition des adultes, Teneur : jusqu'à 0,7%, Durée d'application : 10,2 min 1 application par jour, 6 jours par an, Taille de la pièce 20 m³, Taux de renouvellement de l'air par heure 0,6, Surface de peau exposée Les deux paumes (430 cm²), Quantités utilisées par utilisation 73 g, Il faut s'assurer de vaporiser loin des personnes.

PC35 : Détergents et produits d'entretien (y compris les produits à base de solvants), PC8_1, PC35_1 : Sous-catégorie : Détergents et produits pour lave-vaisselle.

Exposition des adultes, Teneur : jusqu'à 5%, Durée d'application : 30 min 1 application par jour, Taille de la pièce 20 m³, Taux de renouvellement d'air par heure 0,6, Surface de peau exposée Les deux mains (860 cm²), Quantités utilisées Quantité par utilisation 15 g

PC35 : Détergents et produits d'entretien (y compris les produits à base de solvants), PC8_2, PC35_2 : Sous-catégorie: Détergents, liquides (nettoyants universels, produits sanitaires, nettoyants pour sols, Nettoyants pour vitres, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux)

Exposition des adultes, Teneur : jusqu'à 5%, Durée d'application : 19,8 min 1 application par jour, 128 jours par an, Taille de la pièce 20 m³, Taux de renouvellement d'air par heure 0,6, Surface de peau exposée Les deux mains (860 cm²), Quantités utilisées Quantité par utilisation 27 g

PC35 : détergents et produits d'entretien (y compris les produits à base de solvants), PC8_3, PC35_3 : Sous-catégorie : produits de nettoyage, sprays dans des flacons à tête de pulvérisation (nettoyants universels, produits sanitaires, nettoyants pour vitres).

Exposition des adultes, Teneur : jusqu'à 1,5%, Durée d'utilisation : 1 application par jour, 128 jours par an, Taille de la pièce 20 m³, Taux de renouvellement d'air par heure 0,6, Quantités utilisées Quantité par utilisation 35 g, Il faut s'assurer de pulvériser loin des personnes.

PC38 : produits de soudage et de brasage, flux.

Exposition des adultes, Teneur : jusqu'à 20%, Durée d'application : 60 min 1 application par jour, Taille de la pièce 20 m³, Taux de renouvellement d'air par heure 0,6, Surface de peau exposée Les deux paumes

(suite page 30)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 29)

(430 cm²), Quantité utilisée par utilisation 12 g, Il faut s'assurer de pulvériser à l'écart des personnes. est utilisé.

Protection du travailleur**Mesures personnelles de protection**

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Gants de protection.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Lunettes de protection hermétiques.

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette substance.

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour la protection du consommateur Conserver hors de portée des enfants.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée selon EasyTRA v2,0.

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Au contact de l'eau, la substance se dissocie et les effets provoqués sont dus à la modification du pH qui en résulte. Par conséquent, l'exposition après passage dans la station d'épuration doit être considérée comme négligeable.

Consommateur

		dermal (RCR)		inhalative (RCR)	
long term- systemisch					
PC3 2	< 0,01	mg/kg KG/d	(< 0,01)	< 0,01	mg/m ³ (< 0,01)
PC4 1	< 0,01	mg/kg KG/d	(< 0,01)	< 0,01	mg/m ³ (< 0,01)
PC4 2	7,1	mg/kg KG/d	(0,1)	0,02	mg/m ³ (< 0,01)
PC4 3	8,89	mg/kg KG/d	(0,12)	0,26	mg/m ³ (0,01)
PC8 1/PC35 1	0,07	mg/kg KG/d	(< 0,01)	0,01	mg/m ³ (< 0,01)
PC8 2/PC35 2	7,11	mg/kg KG/d	(0,1)	< 0,01	mg/m ³ (< 0,01)
PC8 3/PC35 3	1,06	mg/kg KG/d	(0,01)	0,17	mg/m ³ (0,01)
PC9a 1/PC15 1	1,07	mg/kg KG/d	(0,01)	1,05	mg/m ³ (0,04)
PC9a 2/PC15 2	8,53	mg/kg KG/d	(0,12)	2,27	mg/m ³ (0,09)
PC9a 3/PC15 3	< 0,01	mg/kg KG/d	(< 0,01)	0,34	mg/m ³ (0,01)
PC9a 4/PC15 4	24,17	mg/kg KG/d	(0,34)	2,03	mg/m ³ (0,08)
PC9b 1	0,12	mg/kg KG/d	(< 0,01)	0,05	mg/m ³ (< 0,01)
PC9b 2	0,85	mg/kg KG/d	(0,01)	2,01	mg/m ³ (0,08)
PC9b 3	0,13	mg/kg KG/d	(< 0,01)		
PC9c	2,53	mg/kg KG/d	(0,04)		
PC13 1/PC24 1	62,09	mg/kg KG/d	(0,86)	0,03	mg/m ³ (< 0,01)
PC24 2	15,52	mg/kg KG/d	(0,22)	< 0,01	mg/m ³ (< 0,01)
PC24 3	0,5	mg/kg KG/d	(0,01)	0,17	mg/m ³ (0,01)
PC8 1/PC35 1	0,07	mg/kg KG/d	(< 0,01)	0,01	mg/m ³ (< 0,01)
PC8 2/PC35 2	7,11	mg/kg KG/d	(0,1)	0,01	mg/m ³ (< 0,01)
PC8 3/PC35 3	1,06	mg/kg KG/d	(0,01)	0,17	mg/m ³ (0,01)

(suite page 31)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

PC 38	$< 0,01$ mg/kg KG/d (0,01)	$0,04$ mg/m ³ ($< 0,01$)	(suite de la page 30)
long term- systemisch	oral (RCR)		
PC9b 3	$1,00$ mg/m ³ (0,14)		
PC9c	$1,35$ mg/m ³ (0,19)		

Guide pour l'utilisateur en aval

Dans les conditions énumérées ci-dessus, la procédure est considérée comme sûre.

D'autres conditions ne doivent être envisagées que si des mesures ou des calculs appropriés démontrent que le RCR est < 1 .

Avec une évaluation technique, il est possible de déterminer si l'utilisateur en aval utilise la substance / le mélange dans le cadre du scénario d'exposition.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

F —
(suite page 32)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 31)

Annexe: Scénario d'exposition 6

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation dans les produits agrochimiques
Commerce

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

Catégorie de rejet dans l'environnement ERC1 Fabrication de la substance

Conditions d'utilisation
Durée et fréquence

Comprend les expositions quotidiennes d'une durée maximale de 8 heures (sauf indication contraire).

PROC2 : 240 min (application extérieure)

PROC4 : 60 min (opérations de mélange)

PROC8a : 240 min (maintenance)

PROC 8b : 240 min

Paramètres physiques
Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 100 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange

Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

(sauf indication contraire)

PROC8a : ≤ 5% (élimination des déchets (élimination/transfert))

PROC8a : ≤ 5% (maintenance)

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à ≤ 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Mesures de gestion des risques

Les mesures de protection individuelle ne doivent être appliquées qu'en cas d'exposition potentielle.

Stockage (système fermé) : PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b

Exposition générale (systèmes fermés) : PROC1

Nettoyage/rinçage des conduites de transport avant le découplage : PROC8a (Instandhaltung), Effektivität 80%

Utiliser des pompes à fûts : PROC8b (Effektivität 80%)

Pour les scénarios contributifs suivants, s'assurer que l'opération se déroule à l'extérieur :

Utilisation dans des procédés continus fermés avec exposition contrôlée occasionnelle : PROC2 (efficacité 30%)

Opérations de mélange PROC4 (efficacité 30%)

Pour les scénarios contributifs suivants, s'assurer que l'opération est réalisée à l'extérieur. Alternative :

(suite page 33)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 32)

fournir un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 fois le taux de renouvellement d'air par heure) (efficacité 30%) :

- Élimination des déchets (élimination/transfert) PROC8a

Protection du travailleur

Mesures de protection organisationnelles

N'employer que du personnel de chimique instruit.

Respecter une bonne hygiène industrielle.

Éviter les contacts fréquents et directs avec la substance.

Veiller à ce que les activités manuelles soient réduites au minimum.

Contrôler et entretenir régulièrement les équipements et les machines.

Des contrôles sont mis en place pour vérifier l'application correcte des mesures de réduction des risques et le respect des conditions d'utilisation.

Mesures techniques de protection Éviter les éclaboussures.

Mesures personnelles de protection

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Gants de protection.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Lunettes de protection hermétiques.

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette substance.

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition

L'estimation de l'exposition a été effectuée selon la méthode ECETOC TRA v2,0.

Travailleur (oral)

Les normes d'hygiène industrielle doivent être respectées et l'exposition orale n'est donc pas pertinente pour les travailleurs.

Travailleur (cutané)

Lors de la manipulation de substances et de formulations corrosives, le contact direct n'a lieu qu'occasionnellement, on suppose donc que l'exposition dermique quotidienne est négligeable. L'exposition cutanée à la substance n'a donc pas été quantifiée.

Travailleur (inhalation)

long term - systemic:

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1	0,01 ppm	0,001
PROC2	8,4 ppm	0,84
PROC4	7 ppm	0,7 (mixing operations)
PROC8a	2,8 ppm	0,28 (Disposal of waste (disposal/transfer))
PROC8a	2,4 ppm	0,24 (Maintenance)
PROC8b	6 ppm	0,6

(suite page 34)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 33)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Au contact de l'eau, la substance se dissocie et les effets provoqués sont dus à la modification du pH qui en résulte. Par conséquent, l'exposition après passage dans la station d'épuration doit être considérée comme négligeable.

Guide pour l'utilisateur en aval

Dans les conditions énumérées ci-dessus, la procédure est considérée comme sûre.

D'autres conditions ne doivent être envisagées que si des mesures ou des calculs appropriés démontrent que le RCR est < 1 .

Avec une évaluation technique, il est possible de déterminer si l'utilisateur en aval utilise la substance / le mélange dans le cadre du scénario d'exposition.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/> tra.

F
(suite page 35)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 34)

Annexe: Scénario d'exposition 7

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation dans les produits agrochimiques

Consommateurs

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du produit

PC12 Engrais

PC27 Produits phytopharmaceutiques

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Conditions d'utilisation
Durée et fréquence

Couvre l'application jusqu'à 120 min heures/événement.

1 Événement(s)/jour (sauf indication contraire)

Paramètres physiques
Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 20,79 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange

Comprend des concentrations jusqu'à : 15%

(sauf indication contraire)

Autres conditions d'utilisation
Suppose une utilisation à $\leq 20^\circ\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.
Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur

Utilisation intérieure.

Mesures de gestion des risques

PC12 : Engrais, PC27 : Produits phytosanitaires.

Exposition des adultes, taille de la pièce 20 m³, taux de renouvellement d'air par heure 2,5, surface de peau exposée Les deux mains (860 cm²), Tenir à l'écart des enfants, En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau. En cas de contact avec la peau, rincer abondamment à l'eau.

PC12 : Engrais, PC27 : Produits phytosanitaires.

Exposition des enfants, taille de la pièce 20 m³, taux de renouvellement d'air par heure 2,5, surface de peau exposée Les deux mains (860 cm²), Quantités utilisées Quantité par utilisation 0,3 g (pertinent pour l'évaluation orale).Évaluation de l'exposition), Conserver hors de portée des enfants, En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau. En cas de contact avec la peau, rincer abondamment à l'eau.
Protection du travailleur
Mesures personnelles de protection

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Gants de protection.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

(suite page 36)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 35)

Lunettes de protection hermétiques.

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette substance.

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée selon EasyTRA v2,0.

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Au contact de l'eau, la substance se dissocie et les effets provoqués sont dus à la modification du pH qui en résulte. Par conséquent, l'exposition après passage dans la station d'épuration doit être considérée comme négligeable.

Consommateur

long term- systemisch

PC12/PC27:

dermal (RCR): 21,33 mg/kg KG/d (0,3)

inhalativ (RCR): < 0,01 mg/m³ (< 0,01)

oral (RCR): 4,5 mg/kg KG/d (0,63)

Guide pour l'utilisateur en aval

Dans les conditions énumérées ci-dessus, la procédure est considérée comme sûre.

D'autres conditions ne doivent être envisagées que si des mesures ou des calculs appropriés démontrent que le RCR est < 1.

Avec une évaluation technique, il est possible de déterminer si l'utilisateur en aval utilise la substance / le mélange dans le cadre du scénario d'exposition.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

F

(suite page 37)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 36)

Annexe: Scénario d'exposition 8

Désignation brève du scénario d'exposition

Use as laboratory chemical.

Industrie

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégorie du procédé

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Conditions d'utilisation
Durée et fréquence

Comprend les expositions quotidiennes d'une durée maximale de 8 heures (sauf indication contraire).

PROC10: 60 min

Paramètres physiques
Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 100 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange

Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

(sauf indication contraire)

Autres conditions d'utilisation
Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Mesures de gestion des risques

Les mesures de protection individuelle ne doivent être appliquées qu'en cas d'exposition potentielle.

Pour les scénarios contributifs suivants, il convient d'assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) :

Application au rouleau ou au pinceau : PROC10

Pour les scénarios contributifs suivants, manipulation dans une hotte de laboratoire ou sous aspiration à la source. (Efficacité : 90%) :

Utilisation comme réactif de laboratoire : PROC15

Protection du travailleur
Mesures de protection organisationnelles

N'employer que du personnel de chimique instruit.

Respecter une bonne hygiène industrielle.

Éviter les contacts fréquents et directs avec la substance.

Veiller à ce que les activités manuelles soient réduites au minimum.

Contrôler et entretenir régulièrement les équipements et les machines.

Des contrôles sont mis en place pour vérifier l'application correcte des mesures de réduction des risques et le respect des conditions d'utilisation.

Mesures personnelles de protection

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Gants de protection.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

(suite page 38)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 37)

Lunettes de protection hermétiques.

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette substance.

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition

L'estimation de l'exposition a été effectuée selon la méthode ECETOC TRA v2,0.

Travailleur (oral)

Les normes d'hygiène industrielle doivent être respectées et l'exposition orale n'est donc pas pertinente pour les travailleurs.

Travailleur (cutané)

Lors de la manipulation de substances et de formulations corrosives, le contact direct n'a lieu qu'occasionnellement, on suppose donc que l'exposition dermique quotidienne est négligeable. L'exposition cutanée à la substance n'a donc pas été quantifiée.

Travailleur (inhalation)

long term - systemic:

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC10	3 ppm	0,3
PROC15	1 ppm	0,1

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Au contact de l'eau, la substance se dissocie et les effets provoqués sont dus à la modification du pH qui en résulte. Par conséquent, l'exposition après passage dans la station d'épuration doit être considérée comme négligeable.

Guide pour l'utilisateur en aval

Dans les conditions énumérées ci-dessus, la procédure est considérée comme sûre.

D'autres conditions ne doivent être envisagées que si des mesures ou des calculs appropriés démontrent que le RCR est < 1.

Avec une évaluation technique, il est possible de déterminer si l'utilisateur en aval utilise la substance / le mélange dans le cadre du scénario d'exposition.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

 F
(suite page 39)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 38)

Annexe: Scénario d'exposition 9

Désignation brève du scénario d'exposition

Use as laboratory chemical.

Commerce

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du procédé

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

Conditions d'utilisation
Durée et fréquence

Comprend les expositions quotidiennes d'une durée maximale de 8 heures (sauf indication contraire).

PROC10 : Pour des concentrations supérieures à 5% ; réduction de la durée d'activité à moins de 60 min

Paramètres physiques
Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 100 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange

Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

(sauf indication contraire)

PROC10: ≤ 5%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à ≤ 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Mesures de gestion des risques

Les mesures de protection individuelle ne doivent être appliquées qu'en cas d'exposition potentielle.

Pour les scénarios contributifs suivants, il convient d'assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) :

Application au rouleau ou au pinceau : PROC10 (Effektivität: 70%)

Pour les scénarios contributifs suivants, manipulation dans une hotte de laboratoire ou sous aspiration à la source. Alternative : mise à disposition d'une aspiration, aux endroits où se produisent des émissions. (Efficacité : 80%) :

Utilisation comme réactif de laboratoire : PROC15

Protection du travailleur
Mesures de protection organisationnelles

N'employer que du personnel de chimie instruit.

Respecter une bonne hygiène industrielle.

Éviter les contacts fréquents et directs avec la substance.

Veiller à ce que les activités manuelles soient réduites au minimum.

Contrôler et entretenir régulièrement les équipements et les machines.

Des contrôles sont mis en place pour vérifier l'application correcte des mesures de réduction des risques et le respect des conditions d'utilisation.

Mesures techniques de protection Éviter les éclaboussures.

Mesures personnelles de protection

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Gants de protection.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

(suite page 40)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 39)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Lunettes de protection hermétiques.

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette substance.

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition

L'estimation de l'exposition a été effectuée selon la méthode ECETOC TRA v2,0.

Travailleur (oral)

Les normes d'hygiène industrielle doivent être respectées et l'exposition orale n'est donc pas pertinente pour les travailleurs.

Travailleur (cutané)

Lors de la manipulation de substances et de formulations corrosives, le contact direct n'a lieu qu'occasionnellement, on suppose donc que l'exposition dermique quotidienne est négligeable. L'exposition cutanée à la substance n'a donc pas été quantifiée.

Travailleur (inhalation)

long term - systemic:

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC10	6 ppm	0,6
PROC15	2 ppm	0,2

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Au contact de l'eau, la substance se dissocie et les effets provoqués sont dus à la modification du pH qui en résulte. Par conséquent, l'exposition après passage dans la station d'épuration doit être considérée comme négligeable.

Guide pour l'utilisateur en aval

Dans les conditions énumérées ci-dessus, la procédure est considérée comme sûre.

D'autres conditions ne doivent être envisagées que si des mesures ou des calculs appropriés démontrent que le RCR est < 1.

Avec une évaluation technique, il est possible de déterminer si l'utilisateur en aval utilise la substance / le mélange dans le cadre du scénario d'exposition.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 40)

Annexe: Scénario d'exposition 10

Désignation brève du scénario d'exposition

 Utilisation dans le traitement des eaux usées
 Industrie

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

Catégorie de rejet dans l'environnement ERC1 Fabrication de la substance

Conditions d'utilisation
Durée et fréquence

Comprend les expositions quotidiennes d'une durée maximale de 8 heures (sauf indication contraire).

PROC2 : 240 min (Transfert en vrac)

PROC3 : 60 min (exposition générale)

PROC4 : 240 min (exposition générale)

PROC8b : 240 min

Paramètres physiques
Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 100 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange

Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

(sauf indication contraire)

Autres conditions d'utilisation

 Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Mesures de gestion des risques

Les mesures de protection individuelle ne doivent être appliquées qu'en cas d'exposition potentielle.

Stockage (système fermé) : PROC1

Exposition générale (systèmes fermés) : PROC1, PROC2

Nettoyage/rinçage des conduites de transport avant le découplage : PROC8a, Effektivität 80%

Utiliser des pompes à fûts : PROC8b

Pour les scénarios contributifs suivants, s'assurer que l'opération est réalisée à l'extérieur. Alternative : fournir un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 fois le taux de renouvellement d'air par heure) (efficacité 30%) :

- Exposition générale PROC3, PROC4

- Maintenance PROC8a (Si les mesures techniques/organisationnelles ne sont pas réalisables :, porter une protection respiratoire appropriée avec une efficacité adéquate).

(suite page 42)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 41)

Protection du travailleur**Mesures de protection organisationnelles**

N'employer que du personnel de chimique instruit.

Respecter une bonne hygiène industrielle.

Éviter les contacts fréquents et directs avec la substance.

Veiller à ce que les activités manuelles soient réduites au minimum.

Contrôler et entretenir régulièrement les équipements et les machines.

Des contrôles sont mis en place pour vérifier l'application correcte des mesures de réduction des risques et le respect des conditions d'utilisation.

Mesures personnelles de protection

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Gants de protection.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Lunettes de protection hermétiques.

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette substance.

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition

L'estimation de l'exposition a été effectuée selon la méthode ECETOC TRA v2,0.

Travailleur (oral)

Les normes d'hygiène industrielle doivent être respectées et l'exposition orale n'est donc pas pertinente pour les travailleurs.

Travailleur (cutané)

Lors de la manipulation de substances et de formulations corrosives, le contact direct n'a lieu qu'occasionnellement, on suppose donc que l'exposition dermique quotidienne est négligeable. L'exposition cutanée à la substance n'a donc pas été quantifiée.

Travailleur (inhalation)

long term - systemic:

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1	0,01 ppm	0,0010
PROC2	6 ppm	0,6
PROC3	3,5 ppm	0,35
PROC4	8,4 ppm	0,84
PROC8a	7 ppm	0,7 (Maintenance)
PROC8b	6 ppm	0,6

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Au contact de l'eau, la substance se dissocie et les effets provoqués sont dus à la modification du pH qui en résulte. Par conséquent, l'exposition après passage dans la station d'épuration doit être considérée comme négligeable.

(suite page 43)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 42)

Guide pour l'utilisateur en aval

Dans les conditions énumérées ci-dessus, la procédure est considérée comme sûre.

D'autres conditions ne doivent être envisagées que si des mesures ou des calculs appropriés démontrent que le RCR est < 1 .

Avec une évaluation technique, il est possible de déterminer si l'utilisateur en aval utilise la substance / le mélange dans le cadre du scénario d'exposition.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/> tra.

F
(suite page 44)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 43)

Annexe: Scénario d'exposition 11

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation dans le traitement des eaux usées

Commerce

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

Catégorie de rejet dans l'environnement ERC1 Fabrication de la substance

Conditions d'utilisation
Durée et fréquence

Comprend les expositions quotidiennes d'une durée maximale de 8 heures (sauf indication contraire).

PROC3 : 60 min

PROC4 : 60 min (opérations de mélange)

Paramètres physiques
Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 100 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange

Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

(sauf indication contraire)

Autres conditions d'utilisation
Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.
Mesures de gestion des risques

Les mesures de protection individuelle ne doivent être appliquées qu'en cas d'exposition potentielle.

Stockage (système fermé) : PROC1, PROC8a, PROC8b

Exposition générale (systèmes fermés) : PROC1 (Lagerung)

Pour les scénarios contributifs suivants, s'assurer que l'opération se déroule à l'extérieur :

Uso en procesos por lotes cerrados: PROC3

Nettoyage/rinçage des conduites de transport avant le découplage : PROC8a, Effektivität 90%

Utiliser des pompes à fûts : PROC8b (Effektivität 80%)

Pour les scénarios contributifs suivants, s'assurer que le travail est effectué à l'extérieur. Alternative : fournir un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 fois le taux de renouvellement d'air par heure) (efficacité 30%) :

- exposition générale PROC3, PROC8a, PROC8b

- Opérations de mélange PROC4

(suite page 45)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 44)

Protection du travailleur**Mesures de protection organisationnelles**

N'employer que du personnel de chimique instruit.

Respecter une bonne hygiène industrielle.

Éviter les contacts fréquents et directs avec la substance.

Veiller à ce que les activités manuelles soient réduites au minimum.

Contrôler et entretenir régulièrement les équipements et les machines.

Des contrôles sont mis en place pour vérifier l'application correcte des mesures de réduction des risques et le respect des conditions d'utilisation.

Mesures personnelles de protection

Use guantes resistentes a productos químicos en combinación con capacitación básica para empleados (Eficiencia: 90%): PROC8a

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Gants de protection.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Lunettes de protection hermétiques.

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette substance.

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition

L'estimation de l'exposition a été effectuée selon la méthode ECETOC TRA v2,0.

Travailleur (oral)

Les normes d'hygiène industrielle doivent être respectées et l'exposition orale n'est donc pas pertinente pour les travailleurs.

Travailleur (cutané)

Lors de la manipulation de substances et de formulations corrosives, le contact direct n'a lieu qu'occasionnellement, on suppose donc que l'exposition dermique quotidienne est négligeable. L'exposition cutanée à la substance n'a donc pas été quantifiée.

Travailleur (inhalation)

long term - systemic:

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1	0,01 ppm	0,001
PROC3	3,5 ppm	0,35
PROC4	7 ppm	0,7 (mixing processes)
PROC8a	7 ppm	0,7
PROC8b	7 ppm	0,7

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Au contact de l'eau, la substance se dissocie et les effets provoqués sont dus à la modification du pH qui en résulte. Par conséquent, l'exposition après passage dans la station d'épuration doit être considérée comme négligeable.

(suite page 46)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 111.11 (remplace la version 111.10)

Désignation commerciale : Essigsäure 60% techn.

(suite de la page 45)

Guide pour l'utilisateur en aval

Dans les conditions énumérées ci-dessus, la procédure est considérée comme sûre.

D'autres conditions ne doivent être envisagées que si des mesures ou des calculs appropriés démontrent que le RCR est < 1.

Avec une évaluation technique, il est possible de déterminer si l'utilisateur en aval utilise la substance / le mélange dans le cadre du scénario d'exposition.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

F